

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

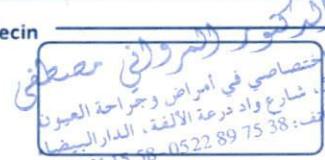
- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Nº W19-562632

41134

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input checked="" type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : 4932		Société : RAM	
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : BAGHO ARDELHAMOU			
Date de naissance : 19 - 06 - 1963			
Adresse : N° 11 RUE 187 GROUPE F EL DULFA			
Tél. : 06 61 68 60 32		Total des frais engagés : 1875, 2 Dhs	

Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin :  Dr. Bagho in Arabic			
Date de consultation : 14 AOUT / 2020			
Nom et prénom du malade : BAGHO Manale			
Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Parent <input type="checkbox"/> Enfant			
Nature de la maladie : Ancémalie de l'œil			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 22 SEP. 2020			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 21/09/20



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14 AOUT 2020 CA			200.00	INP : 1168009 NPE 09 دار الإفتاء دار درجة الملة الجامعة الإسلامية 58-0522-89 73-38- Signature

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Docteur Najoua ADYEL Pharmacie FATMA N° 48 Rue 191 Bd Oued Sebou RC 434560 Tél : 05 22 93 10 29 ICE : 002177562000049	14/10/2020	75,70

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX					
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre			Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	
LLEURE VUE SAPE AU CIENNE - ORTOMETRISTE 3 ATTAAOLINE RUE 93 N° 2 CASABLANCA T : 05 22 69 31 65	C S G G G G				160906

Docteur El Marouani Mustapha
OPHTHALMOLOGISTE
Maladies et Chirurgie des Yeux
ANGIOGRAPHIE - LASER

- Ancien Médecin Attaché à l'Hôpital Central de Nancy - France
- Ancien Médecin des Forces Armées Royales
- Ancien Médecin à la Fondation Internationale "AL BASSAR"



الدكتور المرولاني مصطفى

إختصاصي أمراض وجراحة العيون
تصوير الأوعية - الليزر

• طبيب سابق بالمستشفى المركزي ببنانسي - فرنسا

• طبيب سابق بالقوات الملكية المغربية

• طبيب سابق لدى مؤسسة البصر العالمية

19 4 ADOUT 2020

Casablanca, le :

BAGHO manale

75,70 SV
- Zuper

Docteur Najoua ADYEL
 Pharmacie FATMA
 N° 48 RUE 191 Bd Oued Sabou Oulfa
 RC : 434560 Tel : 05 22 93 10 21
 ICE : 00217756200004

6 118001 102495
 ZALERG 0,25 mg/ml
 Colys 5 ml - PPV : 75,70 DH
 Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri,
 Casablanca - Pharmacien Responsable : Amina DAOUDI

190 25 = 190 25

الدكتور المرولاني مصطفى
 إختصاصي في أمراض وجراحة العيون
 51، شارع واد درعة الائقة، الدار البيضاء
 الهاتف: 00217756200004
 0661 31 15 58 - 0522 89 75 38

- Ancien Médecin Attaché à l'Hôpital Central de Nancy - France
- Ancien Médecin des Forces Armées Royales
- Ancien Médecin à la Fondation Internationale "AL BASSAR"



الدكتور المرعاني مصطفى

اختصاصي أمراض وجراحة العيون
تصوير الأوعية - الليزر

- طبيب سابق بالمستشفى المركزي ببنانسي - فرنسا
- طبيب سابق بالقوات الملكية المغربية
- طبيب سابق لدى مؤسسة البصر العالمية

ORDONNANCE DE VERRES CORRECTEURS

BA GHO manale

D

(OEil droit)

G

(OEil gauche)

Porter

Habituellement:

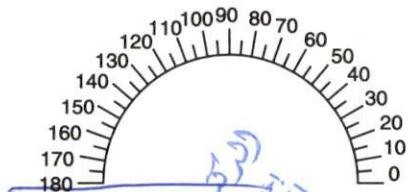
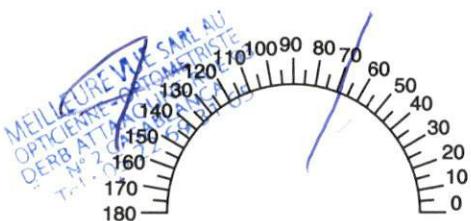
-3,75 (-0,25 à 70)

-4,5 (-0,25 à 180)

Porter pour
la lecture :

avec Monture

AX-Int



Casablanca, le :

14 AOUT 2020

Signature





Client n° : 479

BAGHO MANALE

Facture client N° : 000044/2020

Correction	Sph	Cyl	Axe
O.D	-3,75	-0,25	70
O.G	-4,50	-0,25	180

Liste des ventes

Désignation	Catégorie	Unité	Prix unitaire	Remise	Montant TTC
Organique AR 1.6 SILVER	Verre	2	650	0	1300
Monture	Optique	1	300	0	300

NB : Tous les montants sont exprimés en Dirhams

Total HT : 1333,33

TVA (20%) 266,67

Total TTC : 1600

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE TOUTE TAXE COMPRISE A LA SOMME DE :

MILLE SIX CENTS DIRHAMS



INPE:095020202

Cachet Casablanca, le 05/09/2020

MEILLEURE VUE SARL AU
OPTICIENNE - OPTOMETRISTE
DERB ATTAOUNE RUE 93
N° 2 CASABLANCA
Tel : 0522 69 31 65

Adresse : Derb attaaoune rue93 n°2 hay hassani casablanca Casablanca TEL : 0522693165
Email : meilleurevue@hotmail.com ICE : 00203236400042 CNSS : 5667243 RC : 398453 Patente : 35000337 IF : 25049835